



ENTENTE DE PARTENARIAT

entre



D'une part : **Marathon de Québec inc.**

Identifié dans la présente comme étant « le Marathon »

représenté par : Denis Therrien, c.a., Président-Directeur général



D'autre part : **L'Association** _____

Identifiée dans la présente comme étant « l'Association »

représentée par : _____



Dans le cadre des fêtes du 400^e anniversaire de Québec et de la 11^e édition du Marathon des Deux Rives SSQ qui se tiendra du **22 au 24 août 2008**, le Marathon, en collaboration avec la Fédération des familles souches du Québec, organise un événement sous le nom de « Marathon des familles souches SSQ » (MDFS).

Cet événement vise à rassembler des représentants de plus de cent (100) familles souches au sein d'un marathon à relais de 42,2 kilomètres entre les villes de Lévis et Québec. Dans le cadre de cet événement, l'Association et le Marathon conviennent de s'associer, notamment, sur la base des éléments qui suivent :



L'Association s'engage :

- à recruter et assurer la présence de 43 participants (âge minimum 7 ans) à l'événement, lesquels doivent être capables de marcher ou de courir cinq (5) km, soit deux (2) km consécutifs en duo et trois (3) km consécutifs en groupe;
- à identifier, en plus des 43 participants, un responsable à titre de « Chef de délégation ». Ce dernier sera responsable de coordonner toutes les interventions entre le Marathon et l'Association;
- à promouvoir l'événement auprès de l'ensemble de ses membres, et ce, en collaboration avec le Marathon. Les textes, documents ou autres outils de promotion devront faire l'objet de l'approbation du Marathon avant leur production et leur distribution;
- à recueillir les formulaires d'inscription dûment complétés et le paiement des frais d'inscription, et ce, en tenant compte du nombre limite de participants prévu par association;



COURIR à Québec



- à accepter comme participants, les membres aussi bien que les non-membres de l'Association;
- à faire connaître aux participants inscrits toutes les modalités de fonctionnement de l'événement, une fois que celles-ci auront été établies par le Marathon;
- à fournir au Marathon, dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente, une version électronique du logo et/ou de l'emblème de l'Association, de même que l'adresse du site Internet de l'Association;
- à reconnaître le Marathon comme étant le maître d'œuvre du Marathon des familles souches SSQ et qu'à ce titre :
 - a) le Marathon soit l'unique porte-parole habilité à représenter le Marathon des familles souches SSQ auprès de la Société du 400^e anniversaire de Québec, des différentes instances gouvernementales, qu'elles soient fédérales, provinciales, régionales ou municipales, des entreprises privées, des médias ou de tout autre organisme pouvant avoir des intérêts directs ou indirects avec l'événement;
 - b) le Marathon soit l'unique entité habilitée à signer ou prendre des engagements contractuels au nom du Marathon des familles souches SSQ, et ce, que ce soit auprès de la Société du 400^e anniversaire de Québec, des différentes instances gouvernementales, qu'elles soient fédérales, provinciales, régionales ou municipales, des entreprises privées, des médias ou de tout autre organisme pouvant avoir des intérêts directs ou indirects avec l'événement;
- à verser, dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente, à titre de dépôt, une somme de deux cents dollars (200 \$).

Le Marathon s'engage :

- à agir comme maître d'œuvre et porte-parole du Marathon des familles souches SSQ;
- à planifier, organiser et mettre en œuvre tous les éléments nécessaires au bon déroulement du MDFS;
- à fournir à l'Association les formulaires d'inscription en nombre suffisant pour permettre la diffusion de ce dernier auprès des membres de l'Association;
- à concevoir, réaliser et produire les bannières, les étendards et les affiches qui seront nécessaires au fonctionnement adéquat de l'événement;
- à supporter l'Association dans ses efforts de promotion de l'événement auprès de ses membres;
- à publier, dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente, sur le site Internet du MDFS, le nom de l'Association, son logo et les coordonnées du Chef de délégation;

COURIR



à Québec



- à établir, sur le site Internet du MDFS, un hyperlien avec le site Internet de l'Association;
- à rembourser le dépôt versé par l'Association, et ce, dans les trente (30) jours suivant la fin de l'événement à moins que l'Association n'ait fait défaut :
 - a) d'assurer la présence du nombre de participants prévu, et ce, à l'heure et à l'endroit qui seront établis ultérieurement;
 - b) de recueillir et de remettre au Marathon les frais d'inscription qu'elle doit percevoir, et ce, selon la grille de tarifs établie;
 - c) de respecter l'un des autres engagements prévus à la présente entente sans en avoir avisé le Marathon;
- à inscrire, sur le dépliant-formulaire d'inscription et sur le site Internet du Marathon des familles souches SSQ, le nom de l'Association à titre de partenaire de l'événement;
- à aviser l'Association de toutes activités de presse qui seraient éventuellement tenues dans le cadre de la préparation et du déroulement de l'événement.

EN FOI DE QUOI,

Marathon de Québec inc. a signé à Québec,

le ____^e jour de _____ 2008.

par : _____

Denis Therrien, c.a., Président-directeur général



L'Association a signé à _____,

le ____^e jour de _____ 2008.

par : _____



Version du 14 mars 2008



FICHE D'INSCRIPTION DE L'ASSOCIATION

Association

Nom de l'Association : _____

Site Internet de l'Association : _____

Courriel de l'Association : _____



Chef de délégation

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : (____) _____ Télécopie : (____) _____

Cellulaire (obligatoire lors de l'événement) : _____

Courriel : _____



COURIR



à Québec

Lieu de résidence les 23 et 24 août 2008 (peut être complété ultérieurement)



Même adresse : oui _____ non _____



Sinon : svp, indiquer les coordonnées de l'endroit où vous logerez à cette date :

Nom de l'hôtel (s'il y a lieu) : _____



Adresse (hôtel ou résidence) : _____

Téléphone : _____



Adjoint au chef de délégation

Nom de votre adjoint : _____

Téléphone : _____



Cellulaire : _____

Nom de l'hôtel (s'il y a lieu) : _____

Adresse (hôtel ou résidence) : _____



Téléphone : _____

